



nergie
tale 001
, Bureau 2.55
2

Québec 570, rue du Roi
Québec G1K 2X2
Tél.: 522-1568

PAR COURRIEL ET DÉPÔT WEB

**Objet : R-3746-2010, Demande d'autorisation du projet CATVAR;
Demande prolongation de délai pour production de la preuve.**

Chère consoeur,

L'ACEF de Québec doit déposer sa preuve pour le 2 mars prochain. Notre analyste vient de nous contacter pour nous informer qu'il a eu un problème passager de santé qui a retardé son travail. Il a évalué le délai nécessaire à la production des commentaires de l'ACEF. Selon son évaluation, il pourrait être en mesure de produire son analyse pour jeudi midi.

Bien entendu, nous ne voulons pas que l'équipe du Distributeur subisse l'effet de ce retard. Nous demandons à la Régie d'accorder le même délai au Distributeur pour répondre aux commentaires de l'ACEF de Québec.

Veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec

C.c à Me Éric Fraser et aux intervenants